

Pour sécuriser les rendements, grâce à son très large spectre graminées et dicotylédones.

Utilisable sur parcelles drainées.

// Fiche d'identité

Composition

200 g/l Diflufénicanil (DFF®),
400 g/l Flufénacet (FFA®)

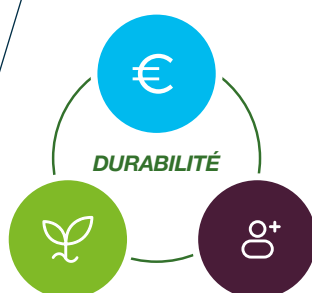
Formulation

SC – Suspension concentrée

Homologation

Blé tendre d'hiver, orge d'hiver
et triticales à **0,6 l/ha**

// Bénéfices



ENVIRONNEMENTAL

// Faible dose / ha : **moins
de bidons utilisés, moins
de CO₂**

ÉCONOMIQUE

// **Haut niveau d'efficacité pour préserver
rendement et propreté des parcelles.**

Dans toutes les situations : infestation vulpin,
ray-grass faible à forte ou précédent d'adventices
résistantes constaté en sortie d'hiver.

// **Permet de désherber l'ensemble des parcelles :**
utilisable tous les ans, aussi sur parcelles drainées
– pas de DVP.

// **Souplesse d'utilisation :** utilisable sur blé tendre
d'hiver, orge d'hiver et triticales, seul ou en programme
en fonction des problématiques de la parcelle.

SOCIÉTAL

// **Qualité sanitaire de la récolte optimisée,**
par le contrôle des graminées vecteurs d'ergot,
et de l'ambrosie.

// Produit connu et **maîtrisé par les agriculteurs.**

// Conditionné en France dans des usines certifiées ISO.

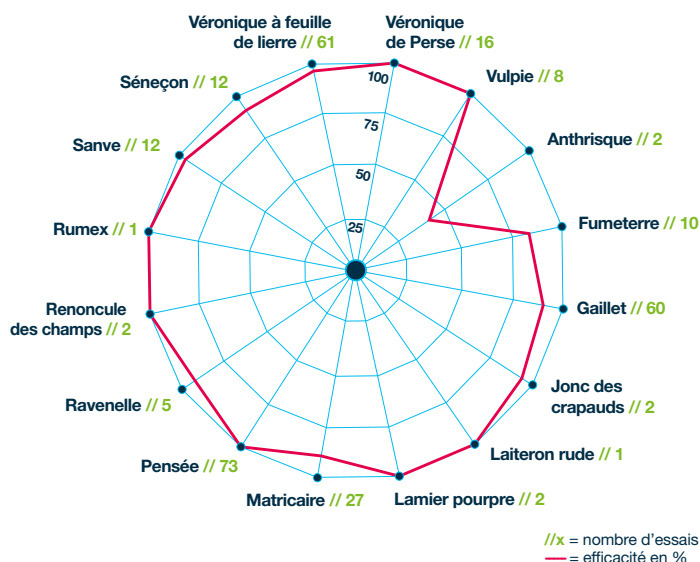
Haute performance graminées et très large spectre dicots*

Un produit complet pour gérer la problématique dicots de bonne heure.

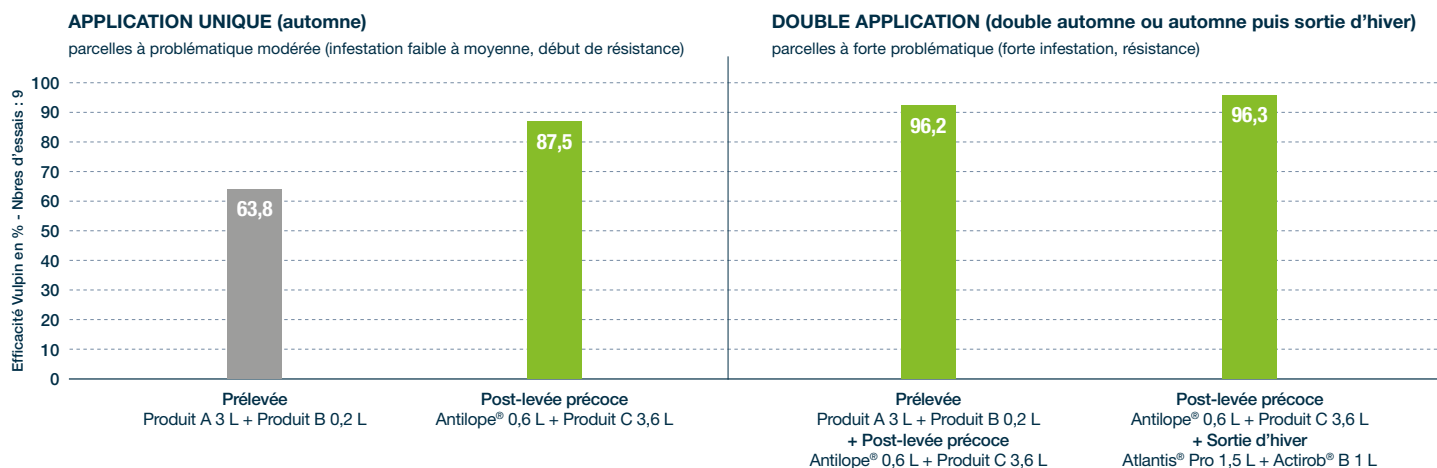
Antilope®	de 0,5 l/ha à 0,6 l/ha
Vulpin	
Ray-grass	
Agrostis jouet du vent	
Pâturin annuel	
Pâturin commun	
Vulpie	

■ Efficacité > 95%
■ Efficacité comprise
entre 85 et 95%

*Efficacité obtenue en conditions optimales.
Sur sol sec des efficacités irrégulières ont pu être constatées.



Antilope[®], référence technique à l'automne, s'adapte à toutes les problématiques de désherbage (niveau d'infestation et de résistance)

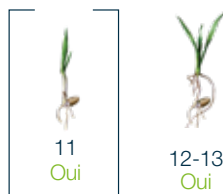


Positionnement et dose

Dose 0,6 l/ha

Stade optimum

Antilope[®] s'utilise du stade 1 à 3 feuilles, avec une efficacité supérieure quand il est appliqué au stade 1 feuille (+ 10 points d'efficacité pour une application à 1 feuille versus 3 feuilles – Essai Bayer).



Pour une sélectivité optimale

Qualité de semis : Profondeur ≥ 2 cm

Type de sol : Éviter les sols filtrants, légers, hydromorphes

Pluviométrie : Décaler les interventions avant de fortes précipitations

Mélange/Programme : Se référer aux recommandations

En France, à vos côtés, **pour assurer la propreté des parcelles de blé dès l'automne.**

Bayer SAS – Division Crop Science – 16 rue Jean-Marie Leclair – CS 90106 – 69266 LYON Cedex 09
N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services).
Antilope[®] : 200 g/l diflufenicanil 400 g/l flufenacet • AMM n°2080145 • Détenteur d'homologation : Bayer SAS • ® Marque déposée Bayer.

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 • Sensibilisation cutanée, catégorie 1 • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 • Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1.



ATTENTION :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Atlantis[®] Pro : 10 g/l mesosulfuron-méthyl 2 g/l iodosulfuron-méthyl-sodium 30 g/l méfenpyr-diéthyl • AMM n°2140257 • Détenteur d'homologation : Bayer SAS • ® Marque déposée Bayer.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 • Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1.



ATTENTION :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Actirob[®] B : 842 g/l huile de colza estérifiée • AMM n°9400076 • Détenteur d'homologation : Oleon N.V. • ® Marque déposée NOVANCE.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.



Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr

bayer-agri.fr/antilope

Bayer Service Infos
0 800 25 35 45 Service & appel gratuits